



radiation de la médecine du travail

Par **olivJ.M.V.**, le **21/11/2019** à **10:19**

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis plus d'un ans, récemment j'ai contacté la médecine du travail pour prendre R.D.V. pour un visite de pré-reprise, et j'ai appris que je faisais plus partie des effectifs de la boite.

En début d'année déjà j'ai du faire un recommandé afin qu'ils m'envoient mes fiches de paies. je leur ai aussi demandé un certificat de travail au titre de la CPAM, Ils ont prient quasiment un moi pour me répondre après plusieurs relances qu'ils ne pouvait pas accéder à mon dossier, car ils avait désactivé le compte je crois; en gros comme si je ne faisait plus partie de la boite et plusieurs jours pour me faire le document.

Je voudrais savoir quelles sont les recours possibles.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **21/11/2019** à **15:52**

Bonjour

Il est impossible que vous ayez été radiée des effectifs sans que ce licenciement ait été signifié.

Par **P.M.**, le **21/11/2019** à **17:04**

Bonjour,

Il est possible que ce soit carrément l'entreprise qui ait été radiée ou qu'elle n'ait pas payé la cotisation vous concernant ce qui revient au même...

Je vous conseillerais dans un premier temps de vous rapprocher de l'Inspection du Travail pour leur signaler cela...

Par **olivJ.M.V.**, le **27/11/2019** à **12:03**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Je pense que la cotisation me concernant n'a pas été payé, car l'entreprise est bien présente dans les fichiers de l'AMET, mais mon nom ne figure pas sur la liste des employés.

Je vais suivre votre conseil et le signaler à l'inspection du travail.

Cordialement .olivJ.M.V